



Actionnable Corporate
Social Responsibility

Contact :

Julie Paumerie

Directrice de la BU RSE (A-CSR)

M + 33 6 73 06 42 02

jpaumerie@investance-partners.com

Newsletter

RSE

Actualité du mois de Janvier 2026

Sommaire

Actualités sectorielles : Banque, finance, assurances

- Surveillance de l'IA dans la finance : vers un encadrement efficace et adapté
- « *Green Falcon Economy* » : vitrine verte d'une économie toujours fossile

Actualités réglementaires

- Le gouvernement décale l'interdiction de plastique dans les gobelets à 2030
- Réforme de la CSRD adoptée en décembre 2025 : une simplification significative du reporting durable en Europe

L'évènement du mois

- Prévention des risques psychosociaux pour les salariés

Le saviez-vous ?

- La paix décarbonée n'aura pas lieu

Actualités sectorielles

Banque, finance, assurances

Surveillance de l'IA dans la finance : vers un encadrement efficace et adapté

L'intelligence artificielle transforme en profondeur le secteur financier, offrant des gains d'efficacité, de sécurité et de personnalisation des services, tout en suscitant de nouveaux risques en termes d'explicabilité, d'équité ou de cybersécurité. Face à cette double dynamique, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous l'égide de la Banque de France, se trouve à un carrefour stratégique : mettre en œuvre une surveillance de l'IA qui soit à la fois cohérente, proportionnée et efficace dans un cadre réglementaire en plein développement.

La mise en application de l'AI Act européen, adoptée récemment, apporte un cadre horizontal qui complète les réglementations sectorielles existantes. Cela implique pour l'ACPR d'adapter ses méthodes de supervision, de renforcer ses compétences internes et de coopérer étroitement avec les acteurs publics, privés et académiques pour suivre les usages de l'IA dans la finance. L'enjeu n'est pas seulement de détecter les risques potentiels, mais aussi d'exploiter les capacités de l'IA pour augmenter l'efficacité même de la supervision.

Concrètement, cela passe par une approche basée sur les risques, qui permet d'identifier les systèmes d'IA les plus sensibles, tout en intégrant les synergies avec les activités de contrôle traditionnelles. Dans cette logique, la surveillance de l'IA vise à protéger la stabilité financière, la protection des clients et la confiance dans le système financier, sans freiner l'innovation.



En résumé, l'ACPR et la Banque de France s'emploient à construire un cadre de supervision de l'IA qui soit à la fois responsable, agile et performant, capable d'intégrer les avancées technologiques tout en maîtrisant leurs risques. Face à l'accélération des usages, ce positionnement est essentiel pour garantir une finance numérique robuste, sécurisée et conforme aux attentes réglementaires.

(Source)

« Green Falcon Economy » : vitrine verte d'une économie toujours fossile

La semaine de la finance d'Abu Dhabi 2025 s'est ouverte cette semaine en mettant en avant le concept « Green Falcon Economy ».

À Abu Dhabi, la « Falcon Economy » est devenue le récit officiel de développement : un plan pour tripler le PIB d'ici 2045, réduire la dépendance au pétrole, attirer les capitaux mondiaux et faire d'Abu Dhabi un hub financier et technologique majeur. Le faucon symbolise une économie rapide, agile, qui plane au-dessus des turbulences et profite des opportunités d'investissement. Ce récit est aujourd'hui décliné en « Green Falcon Economy ». Les autorités d'Abu Dhabi expliquent vouloir combiner croissance rapide, diversification sectorielle (tech, industrie, services) et transition vers un modèle plus durable. Abu Dhabi Global Market, le centre financier de l'émirat, a adopté un cadre réglementaire de finance durable censé faire d'Abu Dhabi un hub pour la finance verte régionale.

Mais ce récit s'inscrit dans une réalité beaucoup plus ambivalente. Sur le terrain énergétique, les Émirats poursuivent une stratégie d'expansion des hydrocarbures : objectif de capacité portée à 5 millions de barils/jour d'ici 2027, nouveaux champs pétroliers et gaziers, et un plan d'investissement d'environ 150 milliards de dollars sur 2026-2030 pour soutenir la croissance du pétrole et du gaz, tout en augmentant aussi les capacités LNG. Pendant que la communication officielle insiste sur les objectifs de neutralité carbone (net zéro 2050) et la baisse de l'intensité carbone des barils, les volumes absolus de production et l'empreinte globale sont donc orientés à la hausse.

Cette dissonance illustre la forme de « schizophrénie » climatique actuelle des Émirats : d'un côté, un arsenal sophistiqué de régulation de la finance durable et un discours très avancé sur le rôle de la place financière dans le financement vert ; de l'autre, une stratégie industrielle et géopolitique qui reste centrée sur l'expansion fossile, avec des objectifs climatiques principalement exprimés en intensité et adossés à des approches solutionnistes comme le « carbon capture and storage ».

(Source).



Actualités réglementaires

Report de l'interdiction des gobelets en plastique à usage unique

À l'issue de la consultation publique menée conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement et sur la base du bilan prévu par l'arrêté du 24 septembre 2021, le Gouvernement a décidé de reporter l'échéance d'interdiction des gobelets en plastique à usage unique. Initialement fixée au 1er janvier 2026, celle-ci est désormais repoussée au 1er janvier 2030.



Cette décision s'appuie sur une analyse technique conduite en 2025, concluant à l'absence, à ce stade, d'alternatives industrielles permettant une production à grande échelle de gobelets réellement sans plastique, tout en garantissant étanchéité, sécurité sanitaire, recyclabilité et coûts soutenables. Si des solutions innovantes émergent tels que des revêtements cellulosiques ou des dépôts minéraux, leur maturité industrielle reste insuffisante pour un déploiement immédiat.

Le report s'inscrit dans un contexte européen marqué par des trajectoires hétérogènes. La France demeure l'un des États membres les plus avancés dans la transposition de la directive relative aux plastiques à usage unique, illustrant la complexité technique de cette transition.

Ce décalage de calendrier ne remet pas en cause l'objectif environnemental poursuivi. Depuis le 1er janvier 2024, seuls les gobelets contenant au maximum 8 % de plastique sont autorisés, y compris les gobelets en carton pelliculé. L'échéance de 2030 vise à sécuriser une transition crédible, avec un nouveau bilan d'étape prévu en 2028 et un dispositif d'écoulement des stocks.

(Source).

Réforme de la CSRD adoptée en décembre 2025 : une simplification significative du reporting durable en Europe

En décembre 2025, le paysage réglementaire européen de la durabilité a connu une étape décisive avec l'adoption formelle, par le Parlement européen et le Conseil, des modifications apportées à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) dans le cadre du paquet « Omnibus I ». Ces aménagements, désormais finalisés et en attente de publication au Journal officiel, marquent un tournant dans l'approche de l'Union européenne en matière de transparence extra-financière.

D'abord, les seuils d'application de la CSRD ont été relevés, concentrant l'obligation de reporting sur des entreprises de plus grande taille : environ 1 000 salariés et 450 M€ de chiffre d'affaires, contre des seuils beaucoup plus bas envisagés initialement. Cette révision vise à réduire la charge administrative pour un grand nombre d'entités concernées, tout en maintenant l'exigence de reporting pour les acteurs les plus significatifs.

Ensuite, les obligations de diligence raisonnable et de reporting de durabilité en amont et en aval dans les chaînes de valeur ont été allégées. Dans un contexte où les institutions financières françaises et européennes ajustent leurs politiques internes d'évaluation des risques ESG, cette simplification permet une meilleure concentration des ressources sur les risques matériel.

Enfin, certaines dispositions contraignantes comme les plans de transition climatique obligatoires ont été retirées ou assouplies, laissant aux entreprises davantage de latitude dans leur stratégie d'intégration des enjeux RSE. Cette évolution, bien qu'accueillie positivement par une partie du monde économique, suscite des critiques de la société civile qui y voient une dilution des ambitions initiales du Pacte vert pour l'Europe.

L'accent reste sur la qualité des informations, la comparabilité entre entités et la pertinence pour les investisseurs, tout en réduisant les obstacles pratiques pour les grandes institutions financières.

(Source).

En lien avec CSRD :

- 📌 **Rétrospective 2025 du CGDD**: les grands enjeux de la transition écologique en infographies clés.
- 📌 **La course à l'IA a un coût environnemental élevé**, porté par la consommation d'énergie, de ressources et les émissions de CO₂ des infrastructures numériques.
- 📌 **« Décoder l'IA en 2025 »** : une publication collective pour comprendre les enjeux techniques, sociaux, politiques et juridiques de la généralisation de l'intelligence artificielle.
- 📌 **Omnibus I marque la fin de l'incertitude réglementaire et recentre la CSRD/CS3D sur l'essentiel** : moins d'obligations formelles, plus de discernement et de pilotage utile pour les entreprises

L'évènement du mois

Prévention des risques psychosociaux (RPS) pour les salariés

Dans le cadre de nos engagements RH, nous avons organisé en interne un événement dédié à la prévention des risques psychosociaux (RPS).

Cette initiative visait à sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de bien-être au travail et à promouvoir des pratiques favorisant un environnement professionnel sain et durable.

Les risques psychosociaux constituent en effet un enjeu majeur de santé et de performance collective : stress, surcharge de travail ou manque de reconnaissance peuvent avoir des impacts durables sur les individus comme sur l'organisation. Les prévenir, c'est agir en amont pour préserver l'équilibre des équipes et renforcer l'engagement.

Cette action s'inscrit pleinement dans notre démarche globale de performance responsable et de qualité de vie au travail.

Le saviez-vous ?



Dans « vers l'écologie de guerre », Pierre Charbonnier soutient que la paix d'après-1945 s'est construite sur l'abondance fossile. La communauté économique du charbon et de l'acier en est un exemple évident.

Aujourd'hui, la transition ne rompt pas avec la conflictualité : elle la déplace vers d'autres ressources.

Cette nouvelle violence est déjà en cours. En RDC, la contrebande autour du coltan et de l'or alimente l'électrification de l'économie mondiale et finance les groupes armés. En Ukraine, lithium, graphite et terres rares entrent dans les logiques des « deals » de paix. L'uranium du Niger, le lithium afghan, l'eau du Nil, tout redevient un front.

On parle de « contact » en électricité comme au combat : la transition, elle, est déjà au contact.

Nous vous retrouverons le mois prochain pour de nouvelles actualités.